



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.006/B

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE BRUNOY

SEANCE DU 06/02/2025

LE JEUDI SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,	Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Céline PAVILLON,	Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,
Madame Christie GEY,	Monsieur Manuel DE CARVALHO,	Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Jean FIORESE,	Monsieur Nouridine SEDRATI,	Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL,	Monsieur Jean-Marc TREUIL,	Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN,	Madame Agnès BONAFOUS	

POUVOIRS :

Monsieur Eric ADAM a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur François FAREZ a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE BRUNOY

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 110-1 et suivants,

VU la délibération n°23.071/N en date du 27 juin 2023, portant « Approbation de la démarche de la Charte de l'Arbre », adoptée à l'unanimité,

CONSIDERANT l'importance du patrimoine naturel et abordé de la Commune et de la richesse de sa biodiversité,

CONSIDERANT la dimension très volontariste engagée par la municipalité aux fins de protéger et d'agrandir ce patrimoine arboré, se traduisant notamment par la mise en place, dans ses documents d'urbanisme, d'une protection et d'une valorisation importante de ses espaces naturels boisés, mais également ses alignements d'arbres et ses arbres repérés comme remarquables,

CONSIDERANT le rôle essentiel des arbres au regard des changements climatiques et de ses apports reconnus notamment en milieu urbain,

CONSIDERANT le souhait de la municipalité de se doter d'une Charte de l'Arbre, destinée à rassembler, sur un même document, l'ensemble des éléments et des données de nature à mieux comprendre la place et le rôle de l'arbre dans la Ville mais aussi de formuler des engagements en matière de préservation et de promotion, de protection et de plantation,

CONSIDERANT la volonté de rédiger une Charte de l'Arbre de façon partenariale, avec l'ensemble des habitants, des acteurs et des associations, reconnues pour leur engagement, afin de partager ensemble une vision commune et le souhait de développer des actions concrètes en la matière,

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE BRUNOY

CONSIDERANT le travail effectué et restitué à l'occasion de 3 grandes réunions de concertation et d'échanges, les :

- 16 décembre 2023, relative aux « bienfaits apportés par les arbres en ville et les contraintes auxquelles ils sont exposés », en appui d'un inventaire du patrimoine arboré,;
- 16 mars 2024, dédiée à la « protection et à l'entretien du patrimoine arboré » ,
- 26 septembre 2024, consacrée au « renouvellement du patrimoine arboré ».

CONSIDERANT qu'il convient désormais, et conformément aux dispositions de l'article 3 de la délibération municipale susvisée, de soumettre le projet de Charte de l'Arbre à l'approbation du Conseil municipal,

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la Charte de l'Arbre de la Ville de Brunoy, annexée à la présente.

ARTICLE 2 : APPROUVE les engagements de la Ville contenus dans la présente Charte.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses afférentes à l'application de la présente Charte de l'Arbre sont prévues au budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivants sa publication ou notification ; le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par l'application télé recours-citoyen, accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

SEANCE DU 06/02/2025

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE BRUNOY

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 07/02/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 06/02/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.006/B

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE BRUNOY
Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250206-BRU_DE_24483_1-DE
Date de l'acte : 06/02/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24483_1

Date de réception en Préfecture : 10 février 2025